

Résumé de l'intervention : « *Juger en français : enjeux et perspectives dans la justice pénale internationale* »

Par: Haykel Ben Mahfoudh – Juge à la Cour pénale internationale

Cette intervention analyse, dans une perspective critique, la place du français dans l'exercice de la fonction de juger au sein de la Cour pénale internationale (CPI). Elle part du constat que, si le juge pénal international s'exprime à travers les langues officielles et de travail fixées par le Statut de Rome, il parle avant tout une « langue des principes » – dignité, équité, égalité, lutte contre l'impunité – qui transcende les appartenances linguistiques et culturelles.

L'étude s'attache à la tension entre l'universalité axiologique de la fonction juridictionnelle et le régime plurilingue institué par le Statut, lequel prévoit six langues officielles et deux langues de travail (français et anglais). Elle examine le recul progressif du français face à l'anglais dans la rédaction des décisions, la conduite des audiences et le travail quotidien des chambres, ainsi que les effets de cette asymétrie sur l'égalité des langues, la collégialité et la légitimité universelle de la justice pénale internationale.

Une attention particulière est portée à la plasticité des concepts juridiques, aux nuances induites par les traductions, et à la nécessité, pour les juges, de manier plusieurs langues afin de garantir les droits des parties et d'ancrer les normes dans des contextes culturels divers. L'exposé conclut en soulignant l'importance de garanties institutionnelles et méthodologiques propres à préserver un bilinguisme effectif et à ouvrir la réflexion à l'intégration graduelle d'autres langues, telles que l'arabe et l'espagnol, dans un système toujours en quête d'universalité et de proximité avec les justiciables